

Le Président

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République Française
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Bordeaux, le 20 septembre 2022

Monsieur le Président de la République,

La chasse aux pantés à l'alouette des champs ouvre traditionnellement le 1er octobre dans les quatre départements du Sud de l'ancienne Aquitaine – Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques.

Les arrêtés autorisant cette chasse doivent être conformes à la Directive européenne oiseau. L'arrêté historique du 17 août 1989 a fait l'objet des modifications appropriées. Et une consultation publique s'est achevée le 10 août dernier, avec un avis majoritairement favorable.

Cependant Monsieur le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires n'a toujours pas signé les nouveaux arrêtés, déclarant attendre la décision du Conseil d'Etat sur le fond des arrêtés ministériels annuels suspendus en 2021.

Cette chasse traditionnelle est pratiquée selon la technique des pantés. Le déclenchement des filets est strictement manuel, après observation, et la maille des filets est prévue pour ne pas capturer les petits oiseaux. La technique est non létale et permet également de baguer des oiseaux pour un suivi scientifique.

Il est admis qu'un prélèvement inférieur à 1% de la mortalité totale annuelle n'a pas d'incidence sur la dynamique de la population concernée. C'est pourquoi le quota proposé par le ministère est toujours inférieur à 1%.

Sachant votre attention au maintien de cultures rurales pratiquées par un très petit nombre avec un impact non significatif sur l'environnement, il m'apparaît important de vous demander que les autorisations de chasse concernant l'Alouette des champs soient renouvelées avant le 1er octobre prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Bien cordialement

Alain ROUSSET

Copie du courrier à :

- Madame Elisabeth Borne, Première Ministre
- Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 02 42

nouvelle-aquitaine.fr